



Stop à la désinformation

Chers Feucherollaises et Feucherollais,

Depuis quelques jours, une pétition circule dans notre commune, relayant un certain nombre d'informations inexactes sur plusieurs projets d'aménagement et notamment le projet de la ferme Sainte-Gemme. La municipalité tient à rétablir les faits afin de répondre en toute transparence aux interrogations légitimes des Feucherollais.



Projet de la Ferme de Sainte-Gemme

Contrairement à ce qui est affirmé, il ne s'agit pas d'un projet communal, mais d'une opération privée. Le projet initial prévoyait 45 logements et une résidence seniors de 93 unités. Une réunion publique de présentation a été organisée par la commune le 30 juin 2022, salle Joe Dassin. Suite aux recours déposés par des riverains, deux réunions de concertation ont eu lieu les 8 avril et 8 juillet 2025, réunissant promoteur, requérants et élus.

À l'issue de ces échanges, plusieurs concessions ont été actées par le promoteur :

- Réduction du nombre d'unités dans la résidence seniors,
- Suppression du local commercial,
- Augmentation du nombre de stationnements,
- Suppression d'une des entrées du projet.

Un permis modificatif reprenant ces ajustements était prêt à être déposé, mais les recours ayant été maintenus, il n'a pu l'être.

Le tribunal administratif, dans son jugement du 7 octobre 2025, a rejeté l'ensemble des recours et confirmé la conformité du projet au PLU et à l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

Le permis initial, déposé le 29 juillet 2022, est donc validé. Le promoteur reste libre de mettre en œuvre ce projet en l'état ou d'y intégrer les modifications discutées avec les riverains.

Urbanisation rue de Davron

Il ne s'agit pas d'un nouveau projet : cette zone est inscrite comme OAP au Plan Local d'Urbanisme depuis 2014 comme secteur à urbaniser (AUR1).

Ce classement figure depuis plus de dix ans dans les documents d'urbanisme publics et accessibles à tous.

Ecole La Trouée

Le projet a été mis en pause à la suite du Comité de pilotage du 17 octobre 2025, en raison de la baisse continue des effectifs scolaires et des fermetures de classes successives et à venir. Aucun calendrier de réalisation n'est aujourd'hui engagé.

Création de locaux commerciaux le long de la RD30

Ces parcelles appartiennent à la commune de Davron, non à Feucherolles. Leur aménagement s'inscrit dans une dynamique intercommunale de développement économique, avec maintien d'une part agricole du site.

Projet commercial le long de la D307

Aucun projet de construction commerciale sur terrains agricoles n'est prévu le long de la D307 ou face à De Grasse Village. Les informations diffusées à ce sujet sont fausses.

Réaménagement du centre-bourg

Le projet de réaménagement du centre de Feucherolles est totalement indépendant du permis de construire délivré pour la zone d'activités route de Poissy. Ce projet a fait l'objet de plusieurs études préalables, de réunions publiques et d'ateliers participatifs ouverts à tous. L'objectif est de valoriser le cœur de village, de favoriser les mobilités douces et d'améliorer les services de proximité, dans une démarche concertée et progressive. Rien n'est arrêté à ce jour et d'autres réunions/ateliers participatifs seront mis en place.

La municipalité regrette la diffusion d'informations erronées ou incomplètes, qui peuvent susciter inquiétude et incompréhension. Depuis le début des réflexions sur ces projets, la commune a toujours privilégié la concertation, la transparence et le dialogue avec les habitants.

Les Feucherollais peuvent consulter à tout moment les documents d'urbanisme (PLU, OAP), les comptes rendus des Comités de Quartier et les délibérations du conseil municipal disponibles en mairie ou sur le site de la commune.

La commune restera attentive à préserver la qualité de vie et le cadre rural qui font l'identité de Feucherolles, tout en accompagnant son développement de manière raisonnée et maîtrisée.

Votre Maire
Patrick Loisel